

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	37	37 + 7 pouvoirs

Date de convocation 12 juin 2026
-------------------------------------

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu rue des 4 éléments 54340 Pompey, sous la présidence de **Valentin DETHOU**, Président.

Présents : Pascal BARTOSIK, Odile BEGORRE-MAIRE, Charles BERNARDO, Philippe BOURGEOIS, Aymeric BRUSON, Jérôme CARY, Brigitte CASUCCI, Edith CEGLARZ, Ugo DE LUCA, Régis DEPRUGNEY, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Pauline DUBOIS, Julie DURR, Olivier FESTOR, Corinne FOURNERY, Gaëlle GENICOT, William GRAFF, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Justine LAPORTE, Denis MACHADO, Séverine MARMOY, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Serge NECKER, Martine OBJOIS, Jocelyne PANO, Anne PATERNOSTER, Catherine PAUL, Gilles PEREIRA, Jeanne PHILIPPOT, Odile PIODI, Carole SALEUR, Laurent TROGRILIC, Philippe VALENTINI, Bernard VERGANCE.

Absent excusé : Guillaume POINSOT.

Représentés : Eddy BAJIC pouvoir donné à Séverine MARMOY, Chantal BOUQUET pouvoir donné à William GRAFF, Magali CLEMENT-DILLMANN pouvoir donné à Catherine PAUL, Françoise GILLOT-VERGES pouvoir donné à Francis MAUGRAS, Martine LEPIANKO pouvoir donné à Denis MACHADO, Sébastien POINT pouvoir donné à Valentin DETHOU, Julien VOLPE pouvoir donné à Odile PIODI.

**Monsieur Denis MACHADO** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat-Déplacements-énergie –  
Approbation de la modification simplifiée n°2  
N° de délibération : 11**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
37	7	44	0	0	0

**Rapporteur : M. DOSE**

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat Déplacements énergie (PLUi-HDe) a été approuvé par délibération du conseil communautaire le 8 avril 2021. Le code de l'urbanisme rend possible son évolution par voie de modification simplifiée, au titre de ses articles L153-45 à L153-48.

Il a fait l'objet de deux modifications de droit commun, approuvées par délibérations du conseil communautaire les 25 mai 2023 et 27 février 2025, et d'une première modification simplifiée, approuvée le 21 novembre 2024.

Par arrêté n°2025-1371 de son Président en date du 18 décembre 2025, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a engagé une procédure de modification simplifiée n°2 de son PLUi-HDe, afin de faire évoluer le règlement applicable à une bâtisse isolée située à Liverdun pour autoriser un changement de destination.

Avant sa mise à disposition au public, le dossier a été notifié aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme.

1 avis, formulé par la Direction Départementale des Territoires de Meurthe-et-Moselle, sur les 5 avis réceptionnés, fait appel à une réponse de la part du Bassin de Pompey. Il est proposé d'intégrer au dossier soumis à approbation, la prise en compte suivante de cet avis en :

- Précisant que seuls les changements de destinations sont autorisés et que les aménagements et modifications des constructions existantes doivent être réalisés sans augmentation de leur hauteur et leur emprise au sol, mesurées à la date d'opposabilité du PLUi-HD tenant compte de la modification simplifiée prescrite le 18 décembre 2025.
- Autorisant la sous-destination « hébergement » au sein du secteur Ng, dont relevait initialement la construction existante.
- Complétant l'évaluation des incidences d'un volet « patrimoine et paysage ».

Aucune remarque n'a été émise dans le cadre de la mise à disposition du dossier de projet de PLUi-HDe modifié au public qui s'est déroulée du mercredi 13 mai au jeudi 11 juin 2026 inclus.

Le projet de PLUi-HDe modifié, prêt à être soumis au conseil communautaire pour approbation, est constitué des pièces du PLUi-HDe qui ont fait l'objet des modifications dans le cadre de la modification simplifiée n°2. Il s'agit des pièces suivantes :

1. Notice de présentation
2. Règlement littéral – Dispositions générales
3. Règlement littéral – Dispositions applicables à la zone N
4. Règlement graphique – Liverdun

La présente délibération sera notifiée au Préfet.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, elle sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et en mairie de la commune de Liverdun. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Elle sera publiée sur le Géoportail de l'urbanisme.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

### **Délibération**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment, ses articles L. 5211-1 à L. 5211-6-3 et L. 5214-16 ;
- Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 151-1 à L. 151-43, L. 153-45 à L. 153-48, dans leur version en vigueur du 21 novembre 2024 au 26 mai 2026, R. 104-1 à R. 104-37, R. 153-20 et R. 153-21 ;
- Vu la Délibération du Conseil Communautaire en date du 8 avril 2021 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement (PLUi-HD) de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey ;
- Vu l'arrêté n° 2025-1371 du 18 décembre 2025 engageant la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement énergie (PLUi-HDe) de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey ;

- Vu le bilan de la mise à disposition du public et l'exposé présenté par Monsieur Dosé, Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire, à l'habitat et la gestion de l'espace public de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey ;
- Considérant les amendements qu'il est projeté d'apporter au projet de modification simplifiée n°2 du PLUi-HDe du Bassin de Pompey, sans en bouleverser l'économie générale, à la suite de la consultation des PPA et de la mise à disposition du public ;
- Vu le projet de PLUi-HD modifié annexé à la présente délibération ;
- Après avis favorable du bureau communautaire,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

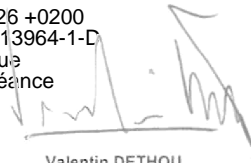
**APPROUVE** la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat-Déplacements énergie du Bassin de Pompey, conformément au dossier annexé.

Fait et délibéré les jour, mois et  
an susdits.  
Pour extrait conforme



Denis MACHADO

Denis MACHADO  
2026.06.26 09:22:26 +0200  
Ref:11275873-17013964-1-D  
Signature numérique  
Le Secrétaire de séance



Valentin DETHOU

Valentin DETHOU  
2026.06.26 15:43:46 +0200  
Ref:11275873-17013965-1-D  
Signature numérique  
Président de la Communauté de  
Communes du Bassin de Pompey